

## Eclairage public : des nouveautés dans l'accompagnement du SDES

A l'écoute de ses collectivités, et au regard du contexte énergétique actuel, le SDES a décidé de renforcer ses participations financières pour renforcer l'accompagnement des communes dans la rénovation de leur patrimoine d'éclairage public.

### Diagnosics mieux financés :

Pour les communes qui n'ont pas encore initié une démarche de rénovation de leur parc ou qui souhaitent mieux connaître leur patrimoine, le taux de participations financières pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public est porté de 40 à 60 % du coût HT de l'étude.

Cette valorisation est permise grâce au sous-programme Lum'ACTEE porté nationalement par la FNCCR et dont le SDES est lauréat depuis le 5 mars dernier.

### Financement pour la suppression de points lumineux :

En complément des participations financières existantes pour les travaux d'investissement, le SDES participe maintenant à hauteur de 30 % des coûts pour la suppression de point lumineux.

#### LE MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR LA FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENTS EST DE :

Types d'équipement	Montant de participation du SDES par équipement hors rétrofit	Montant de participation du SDES par équipement avec rétrofit
Les 10 premiers luminaires	220 € + 30€ si CEE rétrocedés au SDES	100 €
Les 40 luminaires suivants (> 10 et ≤ 50 luminaires)	165 € + 30€ si CEE rétrocedés au SDES	75 €
Au-delà du 50 <sup>ème</sup> luminaire	110 € + 30€ si CEE rétrocedés au SDES	50 €
Horloge astronomique	165 €	-
Luminaire solaire	440 €	-
Suppression d'un point lumineux	30% des coûts HT	-

### Enjeux de biodiversité :

Le SDES a signé le 5 octobre dernier, une convention de partenariat avec France Nature Environnement (FNE) pour compléter le travail déjà réalisé par les services, d'un regard spécifique sur le volet biodiversité de l'impact de l'éclairage public.